

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Technicien coordinateur de l'aide psycho-sociale à l'aidant

- Université de Bordeaux

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences de l'Homme

Établissement déposant : Université de Bordeaux

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Santé spécialité Technicien coordinateur de l'aide psycho-sociale à l'aidant* (TCAPSA) a été ouverte en 2009 et est portée par l'Université de Bordeaux. La formation, localisée à Bordeaux, est organisée sur 10 mois repartis en deux semestres incluant 5 Unités d'enseignements au premier semestre et 4 au second. Le premier semestre comprend des enseignements permettant un socle de connaissances de base. Le second semestre propose une alternance d'une semaine d'enseignement pour trois semaines de stage pour favoriser l'intégration de connaissances plus théoriques à des connaissances de terrain dans le milieu professionnel. La formation ne comporte pas d'enseignements transverses, comme les langues, les technologies de l'information et de la communication (TICES) ou la méthodologie. La licence accueille des étudiants en formation initiale et en formation continue. Si le dossier champ mentionne un faible pourcentage d'étudiants inscrits en formation continue dans le domaine général des SHS (12%), aucune donnée précise sur le pourcentage d'étudiants intégrant la licence professionnelle n'est fournie. L'objectif de cette licence professionnelle est de former des travailleurs sociaux spécialisés dans l'accompagnement de proches de patients dépendants. Elle fait partie du champ de formations *Sciences de l'Homme*. Les effectifs sont actuellement de 11 étudiants, avec une capacité d'accueil de 30 étudiants.

Avis du comité d'experts

Les objectifs de la licence professionnelle *Santé spécialité Technicien coordinateur de l'aide psycho-sociale à l'aidant* (TCAPSA) sont clairement définis et cohérents avec la formation. Les secteurs d'activité sont liés aux organismes ou services à caractère social et sont donc pertinents avec les objectifs fixés. La structure de la licence est très lisible car très simple : 9 unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres sans tronc commun avec aucune autre formation. La mise en place d'un enseignement concernant l'éducation pour la santé est innovant dans ce champ, le proche aidant devenant soutien pour lui-même. Le dossier nécessiterait des éléments complémentaires notamment en lien avec les contenus des enseignements (qui ne sont pas donnés) pour apprécier la pertinence de ces contenus avec les objectifs de la formation et les compétences requises des étudiants. Les compétences personnelles attendues ne sont pas suffisamment appuyées dans les prérequis et pourtant essentielles (empathie, capacité d'écoute). Enfin, les intitulés des enseignements ne sont mentionnés que dans la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), ou dans l'annexe descriptive au diplôme (ADD).

La licence professionnelle TCAPSA est la seule qui existe dans ce champ de formation au niveau national et international. Son attractivité est forte puisqu'une centaine d'étudiants candidate chaque année. Sa mise en place est récente puisqu'elle n'a que cinq années d'existence. Cette récente pourrait expliquer la pauvreté du contexte socio-économique puisque le dossier ne mentionne que trois structures locales d'intervention dans la formation : l'Institut de santé publique d'épidémiologie et de développement de l'Université de Bordeaux, l'Association Agir pour les aidants (APLA) et la Mutuelle Générale qui, d'après le dossier, apporte uniquement une aide logistique pour l'organisation d'une journée dans la formation. Il serait donc opportun de développer de nouveaux partenariats nationaux et internationaux pour multiplier les possibilités d'emplois offertes aux étudiants. La formalisation des liens avec les acteurs du tissu associatif et médico-social serait nécessaire par des forums mais aussi par des visites aux différents professionnels pour présenter la formation, son organisation, son financement. En effet, jusqu'à présent, les relations avec le terrain ont tendance à être portée plutôt par des individus que par des institutions ou structures plus globales. Les enseignants-chercheurs impliqués dans la formation sont membres de deux unités de recherche : le laboratoire de psychologie, santé et qualité de vie (EA 4139) et l'unité Épidémiologie et Biostatistique (INSERM U897).

La formation est pilotée par un Professeur des universités en psychologie (section 16 du Conseil National des Universités ou CNU) et dispose d'une commission pédagogique qui se réunit trois à quatre fois par an en lien avec les questions soulevées au conseil de perfectionnement. La commission pédagogique est constituée des porteurs de la licence professionnelle (enseignants-chercheurs et un représentant professionnel). Un conseil de perfectionnement est également mis en place une fois par an avec pour mission principale l'amélioration continue de la formation. Les compositions en sont détaillées (enseignants, professionnels et administratifs) et seul le conseil de perfectionnement comprend des étudiants. De manière inattendue, la responsable de la formation n'est pas mentionnée comme membre du conseil de perfectionnement. L'intégralité de l'équipe enseignante est fournie en annexe et on peut compter au total un ensemble de 53 intervenants : 11 enseignants-chercheurs (dont 2 professeurs d'université et 8 maîtres de conférence, tous de la section 16 du CNU, sauf un de la section 70 du CNU, section des sciences de l'éducation), 8 autres enseignants, 2 PAST (professeurs associés) et 32 professionnels. Ces derniers, dont les professions correspondent à la formation mais essentiellement issus du secteur médical (exemple : psychologues, psychiatres, assistantes sociales, responsables associations, TCAPSA, ..) interviennent pour 25,5% du volume horaire global, ce qui est réglementaire mais relativement faible. Cependant, on constate une absence des acteurs du domicile ou assimilés domicile dans la formation, pourtant maillon essentiel dans le soutien aux proches. La même remarque peut s'appliquer pour les établissements sociaux et médico- sociaux (EHPAD, MAS, FAM, IME...).

Les effectifs étaient de 17 étudiants sur les 3 premières années d'existence de la formation, ils sont actuellement de 11, avec une capacité d'accueil mentionnée dans l'Annexe Descriptive au Diplôme (ADD) qui est de 30 étudiants. Le dossier n'indique aucun taux de réussite mais donne beaucoup de détails sur l'insertion professionnelle. Si le dossier champ fait état d'une enquête menée par l'établissement (révélant 44% de diplômés en emploi), les responsables de la formation procèdent à leur propre enquête et ont constitué un annuaire des anciens étudiants. Le taux d'insertion des diplômés varie de 42% à 91% en fonction des années, et il est le plus souvent au-dessus de 70%. La dernière promotion est celle dont l'insertion est la meilleure avec 80% des diplômés qui exercent des fonctions liées à la formation (TCAPSA), ce qui pourrait traduire que ce nouveau métier a désormais trouvé sa place dans le monde professionnel. Les emplois occupés (plutôt récents) en lien avec cette formation permettent donc aux étudiants une bonne insertion professionnelle.

Éléments spécifiques

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche n'est pas centrale dans cette formation à finalité professionnelle et le contenu des enseignements (voir fiche RNCP et ADD) ainsi que les compétences requises ne concernent pas des qualités de chercheurs mais plutôt celles de praticiens, et de professionnels sur le terrain. Cependant, le lien entre la formation et la recherche existe. En effet, un accompagnement à la recherche bibliographique est proposé aux étudiants, avec des cycles de conférences et la participation de nombreux enseignants-chercheurs à la formation. Les structures de recherche impliquées sont le Laboratoire de Psychologie, santé et qualité de vie (EA 4139) et l'INSERM U897 « Epidémiologie et Biostatistique ».</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation est au cœur du dispositif de cette licence professionnelle. Les étudiants acquièrent des compétences professionnelles par les professionnels qui participent à l'organisation pédagogique, ainsi qu'au travers de différents dispositifs de formation : travaux dirigés (études de cas, analyses de situation, diagnostics en secteur psycho-social ou territorial, ...), mises en situation (préparation à l'entretien, recueil d'informations, ...). Un montage de projet collectif d'action sur le terrain (au semestre 6) permet également l'apprentissage de compétences liées à la conception d'un projet, et à la recherche de financement. Le stage obligatoire au semestre 6 est également le lieu d'apprentissage de compétences concrètes.</p> <p>De plus, les enseignants de la formation conduisent des réflexions sur la cohérence entre métiers et formation au travers de différents échanges avec les professionnels de terrain comme par exemple des journées organisées avec les professionnels, la</p>

	<p>journée des anciens étudiants de la formation, lien de nombreux enseignants avec le terrain professionnel.</p>
Place des projets et stages	<p>Deux projets tutorés obligatoires, repartis en deux unités d'enseignement (UE7 et UE8) sont requis au second semestre (6 ECTS chacun) avec un suivi individuel par un enseignant (rencontre une fois par mois) ainsi qu'un enseignement pour guider la rédaction du projet. Si nous excluons l'UE stage au semestre 6 (UE9), ces deux UE de projets représentent ¼ du volume de la formation. Chacun des projets a des objectifs bien précis. Le premier projet porte sur la description du lieu de stage. Le second est construit autour d'une des missions faite par l'étudiant dans son lieu de stage. Ces projets sont évalués en fin de semestre par une soutenance orale, et un rapport écrit. Les étudiants doivent également réaliser un stage professionnalisant de 16 semaines (380 heures) au second semestre (validation par 12 ECTS). Ce stage permet une immersion dans le milieu professionnel. Le stage est évalué par une soutenance orale, un rapport écrit et une évaluation du maître de stage. Le suivi est assuré sur le terrain par un référent de stage qui supervise la réalisation des actions effectuées. Des entretiens individuels au semestre 1 sont réalisés pour préparer la recherche de stage et le début du stage.</p>
Place de l'international	<p>Il n'y a aucun lien entre la formation et l'international. Compte tenu de la récence de la formation, les priorités ont été d'établir des liens forts avec le milieu professionnel. L'international reste donc à développer car il est source de terrains de stage et de développement de lien avec le milieu socio-économique.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les recrutements se font au moyen de différents supports (web, presse, médias, plaquettes de formation, forums, salons de l'étudiant, et actions plus générales de la MAOIP (Mission d'appui à l'orientation et à l'insertion professionnelle), structure transversale de l'Université de Bordeaux. Il y a une centaine de candidatures par an mais seul un tout petit nombre (11) est retenu car le métier est encore très jeune et il est plus opportun de créer le bassin d'emploi que de le saturer. La capacité d'accueil est limitée à 30 places. Par contre, on ne dispose d'aucune précision sur l'origine des candidatures. La sélection des candidats se fait à partir des résultats à un test de sélection écrit, de la qualité des résultats antérieurs dans les disciplines relevant des sciences humaines et sociales, d'une lettre de motivation, des stages faits antérieurement et du projet professionnel. Il n'y a pas de passerelles formalisées vers d'autres formations, mais un accompagnement par le service OIP (orientation et insertion professionnelle) de l'Université de Bordeaux, dans des ateliers collectifs ou des réunions d'informations peuvent favoriser la réorientation des étudiants. Il n'y a pas de dispositif d'aide à la réussite ou de mise à niveau.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les enseignements ont lieu en présentiel et peuvent être adaptés pour les étudiants en situation de handicap ou les sportifs de haut niveau. Cependant, aucun aménagement n'est prévu pour les étudiants salariés. La formation est ouverte à la formation continue pour des salariés pouvant justifier d'un bac+2 en Sciences humaines et sociales, mais il ne semble pas y avoir d'adaptation particulière à ce public. On ignore d'ailleurs si certains étudiants sont inscrits dans le cadre de la formation continue. Le numérique n'est pas développé (pas de plateforme numérique pour les cours, les examens ou la diffusion d'informations). Seul un espace d'auto-</p>

	formation spécifique à la formation des enseignants est mis en place, mais l'intérêt semble restreint si les étudiants n'en bénéficient pas.
Evaluation des étudiants	Les étudiants sont évalués par différentes modalités en fonction des objectifs des UE concernées. Les règles d'acquisition des ECTS sont conformes à l'arrêté régissant les licences professionnelles. Des jurys sont mis en place pour les examens (présence des responsables d'UE), pour les soutenances de projets (référents de terrain, enseignant référent, responsables formation, membres de l'équipe pédagogique) ainsi que pour la sélection des candidats (Enseignants chercheurs et professionnels). Un point qui montre l'importance des compétences pratiques mises en avant dans la licence porte sur le fait que si la moyenne des 2 projets tutorés ainsi que du stage (au semestre 6) est inférieure à 10, la compensation entre les deux semestres ne peut se faire et ne permet pas l'obtention de la licence.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences se fait essentiellement à l'issue du stage en collaboration avec le tuteur sur le terrain. Aucun portefeuille de compétences n'a encore été mis en place. Il est encore à l'état de réflexion. L'ADD mériterait d'être actualisée.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés se fait par des enquêtes menées par l'équipe pédagogique ainsi que par les structures mises en place par l'université de Bordeaux. Les enquêtes menées montrent que l'insertion professionnelle est bonne, notamment pour la dernière promotion (80% des diplômés exercent des fonctions liées à la formation TCAPSA). Il ne faut donc pas relâcher les efforts.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an et est composé des co-porteurs de la licence professionnelle, d'enseignants-chercheurs, de représentants du monde professionnel, d'un chargé d'orientation et d'insertion professionnelle de l'Université de Bordeaux, d'étudiants, et de la secrétaire pédagogique. Il se base notamment sur les évaluations de la formation faites par les étudiants. On ignore toutefois si les enseignements sont évalués de façon systématique et anonyme par les étudiants. Cependant, il est difficile de voir l'impact de ce conseil sur l'ensemble des intervenants de la formation.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Une licence professionnelle originale au niveau national et international.
- La diversité et le nombre des stages obligatoires des étudiants ainsi que le suivi qui en est fait.
- Une insertion professionnelle des étudiants en constante évolution.
- Une réflexion importante sur la professionnalisation.

Points faibles :

- Le manque de lisibilité sur le lien entre le contenu des enseignements et les compétences des étudiants.
- Les partenariats avec les milieux socio-économiques sont trop peu nombreux et mériteraient d'être développés au niveau national et international.
- La place de la formation continue qui paraît quasi inexistante.

Conclusions :

La licence professionnelle *Santé spécialité Technicien coordinateur de l'aide psycho-sociale à l'aidant* a toute sa pertinence pour former les étudiants à des métiers du champ sanitaire et social, dans le but de développer des actions spécifiques auprès des aidants. Cette licence professionnelle a toute sa place dans le champ *Sciences de l'Homme*. La formation est récente, et unique sur le site de Bordeaux ainsi qu'au niveau national et international. Concernant le contenu des enseignements, il manque peut être un module concernant l'élaboration de programmes de soutien : création d'une boîte à outils pour les familles avec propositions de solutions concrètes, comme par exemple la mise en œuvre de dispositifs d'incitation à l'activité physique qui offre une perspective complémentaire de soutien qui ne soit pas uniquement psycho-comportementale. Il faudrait renforcer la part des professionnels dans le cœur de métiers, une des possibilités serait de faire appel à des anciens diplômés.

Il serait également opportun de développer de manière plus structurée des partenariats avec des structures qui pourraient accueillir les étudiants et les insérer professionnellement à la fin de leur diplôme. Le développement d'un réseau de partenaires européens ou internationaux serait un atout supplémentaire pour l'insertion des étudiants (par exemple, en incitant les étudiants à la mobilité pour leur stage). La place de la formation continue mériterait d'être renforcée car il est vraisemblable que de nombreux travailleurs sociaux exercent actuellement ce type d'activité et trouveraient un bénéfice réel à suivre une formation diplômante légitimant leur position. Enfin, Il serait souhaitable de retravailler les liens entre compétences acquises et formation, en augmentant notamment la part des compétences personnelles (empathie, capacité d'écoute, ...), ces dernières étant essentielles pour les objectifs de professionnalisation à atteindre.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas formulé d'observation.